

# MOBILITÉ DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

---



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

PARTIR EN EUROPE AVEC LE PROGRAMME ERASMUS+ :

Vous travaillez dans les **services administratifs et techniques** de l'UPVD, et vous souhaitez **partir en Europe** pour vous former? Le **programme Erasmus+** permet la mobilité des personnels administratifs et techniques pour effectuer une mission de formation,

d'échange de bonnes pratiques, dont l'objectif est de renforcer ses compétences professionnelles dans une université partenaire ou une entreprise en Europe.

MOBILITÉ DE FORMATION: STT (STAFF MOBILITY - TRAINING)

- Durée : 1 semaine (5 jours d'activités + 2 jours de voyage)
- Lieu : Dans une entreprise ou un Établissement d'Enseignement Supérieur européen
- Programme de formation validé par votre responsable et le coordinateur institutionnel Erasmus+ de l'UPVD
- Montant de la bourse : Il est calculé en fonction de la distance et du taux journalier du pays d'accueil.

## COMMENT CANDIDATER ?

---

Pour la mise en place d'une mobilité dans le cadre du programme Erasmus+, vous devez impérativement contacter le SURI pour connaître les démarches et les règles à suivre. Votre projet de mobilité devra être présenté au moins deux mois avant la date prévue de cette dernière, et au plus tard fin janvier pour une mobilité réalisée dans l'année universitaire en cours.

Vous devrez convenir avec votre établissement d'accueil d'un programme de travail, qui devra être validé par votre supérieur hiérarchique et qui devra préciser :

- Les principaux objectifs de la mobilité
- La valeur ajoutée de la mobilité
- Le contenu du programme de formation
- Les résultats et impact attendus

Si vous souhaitez être accueilli dans un établissement d'enseignement supérieur européen, le SURI pourra vous renseigner sur les possibilités de mobilité offertes par nos partenaires. S'il s'agit d'une mobilité au sein d'une entreprise, que vous devez vous-même démarcher, il faut qu'elle soit localisée dans un des 33 pays éligibles au programme [les 28 pays de l'Union Européenne + AELE (Islande, Lichtenstein, Norvège) + Turquie et Ancienne République Yougoslave de Macédoine].

La liste des universités partenaires est consultable sur la [carte des accords d'échanges internationaux](#). Vous pouvez consulter la [Plateforme IMOTION](#), qui propose une liste d'offres de formations organisées par des universités européennes.

- Après sélection, l'acceptation ou le refus de votre demande vous sera communiqué après avis du coordinateur institutionnel Erasmus+, en fonction du nombre de demandes et de l'enveloppe financière allouée à l'UPVD.
- Dès lors que votre demande sera acceptée, il vous faudra retirer et compléter le dossier de mobilité de formation Erasmus+

L'Université de Perpignan Via Domitia bénéficie d'une subvention très limitée pour les mobilités de formation. Les mobilités ne peuvent pas être réalisées durant le mois d'août.



European Commission

**ERASMUS  
MUNDUS**

## PARTIR À L'INTERNATIONAL AVEC LES PROGRAMMES ERASMUS MUNDUS :

L'université de Perpignan Via Domitia participe à plusieurs programmes de mobilité basés sur l'excellence académique et scientifique entre l'Europe et les pays non européens, dans le cadre du programme **Erasmus Mundus Action2**, financé par la Commission Européenne. Destinés aux étudiants, aux enseignants chercheurs, mais également au **personnel d'encadrement administratif (CatA)**, ces programmes offrent des bourses de mobilité vous permettant d'effectuer un séjour **d'échange de bonnes pratiques** dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire. Les échanges sont en général possibles dans les deux sens, c'est à dire en mobilité entrante et sortante.

### QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

- Etudiants en Licence et Master
- Doctorants
- Post-Doctorants
- Enseignants, enseignants-chercheurs
- **Personnel administratif d'encadrement de l'université (Cat.A)**

### QUELS FINANCEMENTS ?

Pendant la durée du séjour à l'UPVD ou à l'étranger : (qui varie en fonction du type de bénéficiaire et du programme):

- Un Billet d'avion A/R
- Remboursement des frais de visa
- Une assurance voyage, accident et santé
- La gratuité des frais d'inscription à l'Université d'accueil partenaire
- Une allocation mensuelle :

Type de Mobilité	Montant mensuel*
Licence	1 000 €
Master	1 000 €
Doctorat	1 500 €
Post-Doctorat	1 800 €
<b>Personnel Universitaire</b>	<b>2 500 €</b>

\* Hors taxes, hors charges sociales éventuelles

### QUELS PAYS D'ACCUEIL ?

L'UPVD est partenaire de plusieurs programmes Erasmus Mundus Action 2 :

- [ALYSSA](#) avec la Tunisie (pas d'appel à candidatures en 2016)
- [PEACE 2](#) avec les pays du Moyen-Orient (dernier appel à candidatures en 2016)
- EUPHRATES avec l'Inde (uniquement en accueil à l'UPVD)

Mise à jour le 16 mars 2017

## CONTACTS

### Mobilité en Europe

Hélène GUISET  
SURI - Bât.A RDC  
Tél. +33 (0)4 68 66 20 12  
Fax. +33 (0)4 68 66 21 01

[bureau.erasmus@univ-perp.fr](mailto:bureau.erasmus@univ-perp.fr)

**Mobilité à l'International**

Sandrine CANADAS

SURI - Bât.A RDC

Tél : +33 (0)4 68 66 22 18

[sec-suri@univ-perp.fr](mailto:sec-suri@univ-perp.fr)